

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2012

CP 12/07-19

L'an deux mil douze, le 19 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis au Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Absent excusé : M. Marty

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS
FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT**

En 2012, nous avons voté une autorisation de programme de 15 000 € afin de venir en aide aux établissements lors de l'engagement de dépenses pour l'achat d'équipements destinés à l'hébergement.

Nous devons examiner lors de la présente réunion les dossiers des collèges Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre, Vercingétorix à Montech, Jean Honoré Fragonard à Négrepelisse et Jean Jaurès à Montauban.

I- Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

Monsieur le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour l'achat de chariots à plateaux et à assiettes pour la demi-pension de son établissement.

Le montant total de ces acquisitions s'élève à la somme de 3 953,50 € ; la participation du Conseil Général sera donc de **1 976 €**

II- Collège Vercingétorix à Montech

Madame le Principal sollicite la participation du Conseil Général pour l'achat d'une auto-laveuse pour l'entretien des sols de la demi-pension de son établissement.

Le coût de cet équipement s'élève à 3 536,21 € ; la participation du Conseil Général, à hauteur de 50 % du montant de la dépense à engager, serait donc de **1 768 €**

III- Collège Jean Honoré Fragonard à Négrepelisse

Monsieur le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour l'achat d'une auto-laveuse pour la demi-pension de son établissement.

Le montant de cette acquisition s'élève à la somme de 2 272,40 € ; la participation du Conseil Général sera donc de **1 136 €**

IV- Collège Jean Jaurès à Montauban

Madame le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour le remplacement de matériel pour la demi-pension de son établissement : un chariot à niveau constant et une armoire de maintien au chaud.

Le montant de ces acquisitions s'élèvent à la somme de 8 573,54 € ; la participation du Conseil Général sera donc de **4 286 €**

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier les opérations présentées et imputer les dépenses à l'article 20431 – sous/fonction 221 du budget départemental de 2012.

Étant précisé que dans l'hypothèse où ces propositions recevraient votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

| | |
|--|-------------|
| A – Autorisation de programme----- | 15 000,00 € |
| B – Engagement à ce jour----- | 1 708,00 € |
| C – Engagement à la présente Commission----- | 9 166,00 € |
| D – Reliquat----- | 4 126,00 € |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 9 166 € :
 - Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre
Achat de chariots à plateaux et à assiettes : 1 976 €
 - Collège Vercingétorix à Montech
Achat d'une auto-laveuse : 1 768 €
 - Collège Jean Honoré Fragonard à Négrepelisse
Achat d'une auto-laveuse : 1 136 €
 - Collège Jean Jaurès à Montauban
Remplacement chariot à niveau constant et
armoires de maintien au chaud : 4 286 €
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20431, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,